

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 décembre 2015	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	12 décembre 2015	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 41
		Votants : 48

Séance du 18 décembre 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit décembre deux mille quinze à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS (absente de 20 h 00 à 20 h 20), M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, M. Benoît HERR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Claude PERREAU,
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,
Mme Ludivine DUFOUR, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Corinne BALLANTIER,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. François JACQUET,
M. Guy BOURRAS, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
Mme Isabelle MICHAUD,
M. Gilles-Maxime POIBLANC,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2016

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2016

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

VU la commission des finances réunie le 9 décembre 2015

VU la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 10 décembre 2015,

VU l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire :

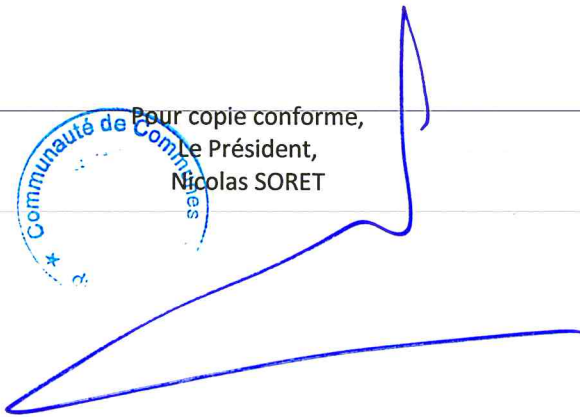
DECLARE avoir débattu sur le rapport des orientations budgétaires pour le budget principal de l'exercice 2016.

Date de réception
par la Préfecture : 7/01/16

date de publication : 8/01/16



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET





Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2016

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le président d'un EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants doit présenter à l'assemblée un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

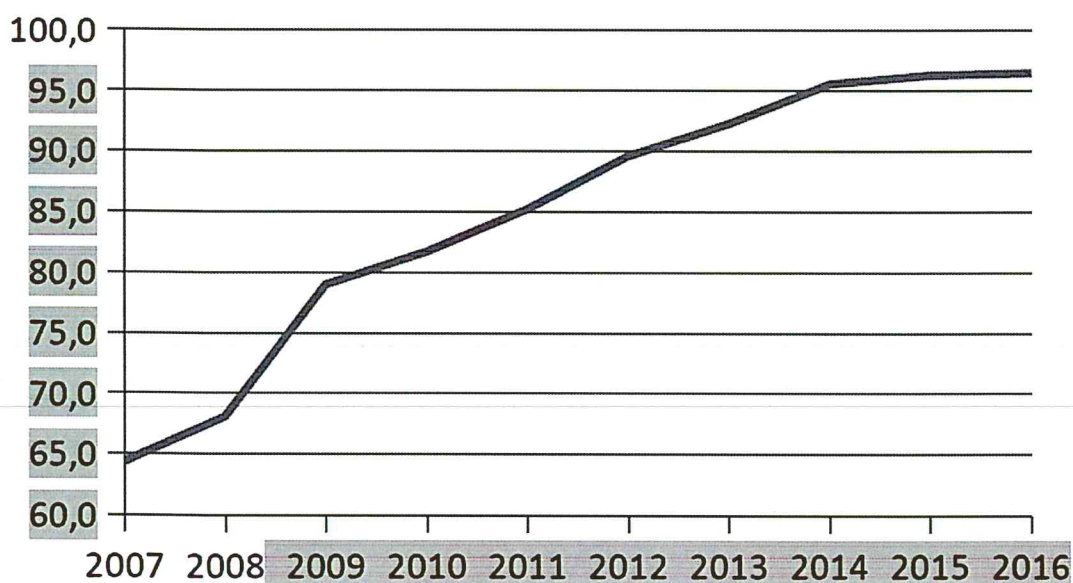
Ce rapport s'appuie sur les éléments disponibles dans le PLF 2016 et doit donner lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

1) Le contexte économique et financier global de la France

Afin de mieux cerner le contexte dans lequel notre collectivité sera amenée à voter son budget, voici quelques éléments macro-économiques :

- **La dette publique du pays**

Après 8 années de hausse continue, une prévision pour 2016 de quasi-stabilisation de la dette publique en % du PIB



- **L'espoir d'une reprise progressive de l'activité**

Après avoir connu une période d'atonie ces trois dernières années, la reprise pourrait être à l'œuvre en 2015.

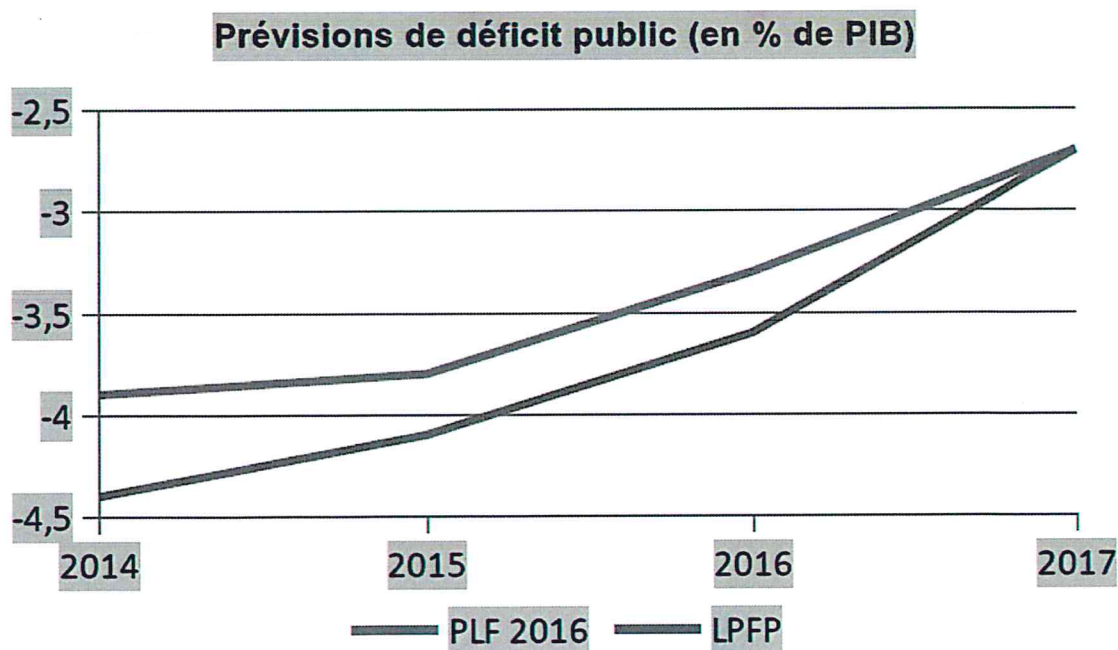
L'activité doit progresser de + 1,0 % cette année, avant d'accélérer en 2016 à + 1,5 %.

Cette reprise est favorisée par plusieurs facteurs qui permettront à la croissance de rattraper son rythme potentiel :

- Mesures de soutien à la compétitivité des entreprises
- Baisse du prix du pétrole
- Dépréciation de l'euro en termes effectifs
- Accélération de l'activité dans les autres pays européens.
- Faiblesse des taux d'intérêts

- **Le respect des engagements de réduction du déficit pour permettre le redressement des comptes publics**

Le déficit public s'élèvera ainsi à 3,8 % du PIB en 2015 puis à 3,3 % en 2016. Cette trajectoire conforte l'objectif d'un déficit public inférieur à 3 % du PIB en 2017.



2) Le projet de loi de finances pour 2016

- Après 19 Md€ en 2015, 16 Md€ d'économies seront mis en œuvre en 2016

Pour atteindre ses objectifs de redressement des comptes publics, le Gouvernement réaffirme la priorité donnée à la maîtrise des dépenses. Il poursuit la mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md€ voté lors de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) et dont la première annuité a été mise en œuvre dès la loi de finances initiale pour 2015.

Cet effort d'économies de 16 Md€ pour 2016 mobilisera l'ensemble des administrations publiques :

- Contribution de l'État et de ses agences : 5,1 Md€
- Contribution des collectivités territoriales : 3,5 Md€
- Contribution de l'assurance maladie : 3,4 Md€
- Contribution des autres dépenses de protection sociale : 4 Md€

- Le détail des mesures du PLF 2016 concernant les collectivités territoriales

a. La répartition de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics obéira aux mêmes règles qu'en 2015, c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales. Rappelons que la CCJ a participé à hauteur de 102 977 € au redressement des finances publiques en 2015.

b. Création d'un fonds doté d'1 Md€ pour soutenir les projets portés par les communes et les

intercommunalités. Il sera constitué de deux enveloppes :

- Une enveloppe de 500 M€ sera consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités, notamment pour la transition énergétique, l'accessibilité et le logement
- Une enveloppe de 500 M€ sera spécifiquement dédiée aux bourgs-centres et aux villes petites et moyennes.

c. Elargissement des attributions du FCTVA aux dépenses acquittées par les collectivités pour l'entretien des bâtiments publics. Cette mesure représentera pour 2016 un apport de 12M€ de ressources supplémentaires aux collectivités, puis de 109M€ en 2017 et de 143 M€ par an à compter de 2018.

d. Soutien à la trésorerie des collectivités locales avec la possibilité offerte, par la Caisse des dépôts et de consignations, de préfinancer le fonds de compensation de la TVA avec un prêt à taux zéro.

e. Avec les contrats de plan État-région, mobilisation de 25 Md€ par l'état et par les collectivités locales pour les six prochaines années, dont la moitié pour les collectivités locales.

f. Une nouvelle vague d'allègements des normes sur des enjeux concrets pour les collectivités afin d'alléger leurs charges.

g. Poursuite de la montée en puissance du FPIC (péréquation horizontale)

3) Les informations financières concernant la CCJ

La dette

a) Budget principal

Au 31 décembre 2015, le capital restant dû sur les 6 emprunts s'établira à 3 241 726 €. Aucun emprunt n'a été contracté en 2015.

Répartition par prêteur cette dette :

- Caisse d'épargne : 2 572 723 €
- Crédit agricole : 234 541 €
- Banque populaire : 139 667 €
- Caisse française de financement local: 294 795 €

Les annuités d'emprunts payées par la CCJ en 2015 se sont élevées à 303 400 € se décomposant comme suit :

- ➔ 141 065 € pour le capital.
- ➔ 162 335 € pour les intérêts.

En 2016, les annuités d'emprunts s'élèveront à 302 965 € et se ventileront ainsi :

- ➔ 147 362 € pour le capital.
- ➔ 155 603 € pour les intérêts.

b) Budget annexe piscine

La dette au 31 décembre 2015 s'établira à 253 973 €. Cette dette correspond au capital restant sur des emprunts contractés par la ville de Joigny avant le transfert de la piscine à la CCJ (Travaux de réfection de la piscine réalisés au début des années 2000).

Cette somme est apportée par la ville à la CCJ, comme cela a été acté lors du transfert de la piscine (qui a emporté un transfert des charges et des ressources afférentes).

Mais le contrat de prêt n'ayant pas pu être transféré, il appartient à la CCJ de rembourser chaque année la ville de Joigny jusqu'à extinction de la dette.

A titre indicatif, ce remboursement a été pour 2015 de 37 435 € pour la partie capital et de 16 918 € pour les intérêts, soit une annuité de 54 353 €.

En 2016, ce montant sera légèrement inférieur.

L'autofinancement

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. La différence permet de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est donc un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

Le BP 2015 de la CCJ a mis en évidence une CAF permettant de rembourser le capital des emprunts et de financer une partie des investissements, que ce soit sur le budget principal ou les budgets annexes.

En ce qui concerne l'exécution du budget 2015, le fait que la CCJ n'ait pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2015 montre que les investissements (travaux de voirie, création d'une pépinière d'entreprises et d'une micro-crèche, etc..) ont été financés par des ressources propres en complément des subventions reçues

Le budget 2016 sera construit dans la même optique : Financer les investissements le plus possible avec des ressources propres (autofinancement, FCTVA, etc..) et avec des subventions, le reste par emprunt.

4) Les orientations budgétaires pour 2016

Comme en 2015, les inscriptions budgétaires seront réparties dans les 3 budgets :

→ Le budget principal

→ Le budget annexe piscine

→ Le budget annexe « ordures ménagères »

Le budget annexe piscine

Pour la partie investissement, il est prévu en 2016 le remplacement des menuiseries (portes) et la mise en conformité électrique.

Pour le fonctionnement, il n'y a pas d'évolution notable par rapport à 2015 : les dépenses de personnel représenteront un peu plus de 50% des dépenses totales de fonctionnement estimées à un peu plus de 700 000 €.

Les ressources externes étant constituées des seuls droits d'entrée à la piscine et du remboursement par la ville de Joigny des dépenses d'électricité du stade et de la salle omnisports, il est nécessaire que le budget principal de la CCJ verse une subvention d'équilibre au budget annexe piscine.

Le budget annexe des ordures ménagères

L'investissement

La déchèterie de Joigny, créée il y a une quinzaine d'années est devenue vétuste. Outre l'aspect sécuritaire, celle-ci n'est plus aux normes et ne permet plus de trier convenablement les flux existants, ni d'accueillir de nouvelles matières.

Le montant des travaux et des frais annexes est estimé à 900 000 € TTC. Il sera nécessaire d'inscrire des crédits complémentaires au BP 2016, puisque 700 000 € ont été inscrits au BP 2015.

Cette opération sera subventionnée par

- l'ADEME : la subvention est d'ailleurs supérieure à celle escomptée par le simple fait que la CCJ soit membre du syndicat des déchets du Centre Yonne, lauréat de l'appel à projet « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet)
- l'Etat au titre de la DETR
- l'Agence de l'eau.

Il est aussi prévu d'acquérir en 2016 :

→ Une benne à ordures ménagères (en remplacement)

→ Des colonnes à verre, l'objectif étant de renouveler le parc complet des colonnes à verre sur 4 ans

→ Des équipements pour la redevance incitative (lecteurs de puce, douchettes, antenne, logiciels)

Le fonctionnement

Les dépenses portent principalement sur :

- L'enlèvement et le traitement des apports effectués dans les déchèteries de Joigny et de Saint-Julien du Sault.
- La collecte et le traitement des ordures ménagères en porte à porte et dans les points d'apports volontaires pour le verre
- L'entretien et les frais de carburant des bennes à ordures ménagères.
- L'achat de bacs roulants et de composteurs
- Les dépenses de personnel

L'ordre de grandeur de ces dépenses est de 2 000 000 €.

La section de fonctionnement est équilibrée par :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- La redevance spéciale d'enlèvement des déchets
- La reprise de matériaux (cartons, verre, acier..)
- Des aides pour les emplois d'avenir
- Un soutien financier d'ADELPHE (Eco-Emballages).

Le budget principal

L'investissement

Plusieurs propositions d'investissement, liées à nos différentes compétences :

- **Création d'une aire de lavage dans le bâtiment n° 18**
de l'ancien site militaire (services techniques).
49 000 €

A ce jour, les bennes sont nettoyées sur l'aire de lavage de la Ville de Joigny située au 6 Quai de l'Hôpital. Cette dernière est vétuste et ne permet pas de nettoyer de façon optimale les camions de par sa dimension et sa localisation

- **Voirie** : Un programme de travaux annexes de Voirie sera proposé comme chaque année, ainsi que des travaux dans l'avenue de Sully prolongée et l'aménagement du parking du lycée Louis Davier de Joigny.
- **Réhabilitation du bâtiment n° 38** de l'ancien Groupe Géographique : La pharmacie inter-hospitalière du Centre Yonne emménagera sur plus de 1.000 m². D'autres espaces complémentaires à ceux créés à l'hôtel/pépinière d'entreprises permettront l'implantation de nouvelles activités économiques, à deux pas du Pôle de formation, de l'hôtel ou du restaurant déjà implantés sur l'ancien site militaire qui poursuit ainsi son renouvellement.

Pour cette réhabilitation du bâtiment n° 38 , des crédits complémentaires seront inscrits au BP 2016 (environ 200 000 €), comme les subventions afférentes, conformément au 4^{ème} avenant du CRSD.

- **Territoires vulnérables** : L'Etat souhaite s'engager sur une contractualisation avec les territoires vulnérables, sur la base d'une stratégie locale qui répond aux enjeux de maintien, d'installation et d'attractivité des actifs et des entreprises, par des actions portant notamment sur l'animation économique, le développement commercial du territoire, l'amélioration de l'attractivité des territoires concernés et les projets de développement économique et d'emploi plus largement.

Les projets sont les suivants :

- Appui aux commerces
- Politique de la ville : Conseiller emploi

- Cyber-base - Centre de documentation de l'Emploi
- Moissons de l'Emploi
- Plateforme mobilité

Pour ces projets, les dépenses sont estimées à environ 220 000 € TTC dont une partie en fonctionnement, avec un financement au titre du FNADT de 150 000 €

- **La montée en débit** avec le conseil départemental de l'Yonne

Pour les opérations relatives à ce programme, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département de l'Yonne qui assure l'ensemble des démarches nécessaires pour leur bonne réalisation.

Une convention sera signée entre le CD 89 et la CCJ pour définir les conditions du partenariat technique, financier et juridique. Travaux sur 5 ans

- Tranche ferme : 242 280€ : Champlay, Cudot, Joigny, Précy sur Vrin et Verlin
- Tranche conditionnelle : 322 890 € pour les communes de: Bussy en Othe, Champlay Le Grand Longueron et Précy sur Vrin.

- **Elaboration du PLUI** : 350 000 € sur 4 ans

- **Habitat** : il vous sera proposé d'inscrire au BP 2016 une somme de 55 000 € pour les primes d'aides aux propriétaires occupants et pour les primes au titre du ravalement des façades.

Par ailleurs, au gré de l'avancée des discussions avec l'Etat et l'Anah, des crédits pourraient être nécessaires afin de lancer un PIG (programme d'intérêt général) d'amélioration de l'habitat, à l'échelle de tout notre territoire.

- **Aménagement du territoire** : Des crédits sont à prévoir pour l'aménagement des chemins de randonnées (100 000 €) et pour l'aide au petit patrimoine (150 000 €)
- **Mise en place de bornes électriques** en coopération avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.

Le fonctionnement

- **Développement du Ram** : la question de passer d'un mi-temps à un temps plein se pose pour faire face à la demande sur tout le territoire.
- **Cotisation au PETR** : environ 41 000 € si aménagement des berges de l'Yonne, sinon 27 000 €
- **Pépinières d'entreprises** : Participation de la Communauté de Communes du Jovinien versée au délégataire : 263.043 € en 2016.
La CCI versera en 2016 un loyer de 200 000 € à la CCJ.
- **Micro-crèche** : Participation pour le fonctionnement versée au CCAS de Joigny en 2016 : 70.575 €
- **Voirie** : Entretien des couches de roulement : 250 000 € proposés pour 2016 ainsi que le dérasement d'accotements et curage de fossés : 15 000 €
- **Balayage mécanique** : Budget proposé de 80 000 € prenant en compte le balayage de la commune de Saint-Julien du Sault .

- **Administration générale** : Le budget 2016 devra prévoir des crédits pour le versement aux communes de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

Les recettes de fonctionnement nécessaires à l'équilibre du budget principal sont les suivantes :

- La dotation d'intercommunalité
- La dotation de compensation
- Le FPIC
- Le produit des contributions directes.
- Les allocations compensatrices versées par l'Etat
- Le produit des loyers
- Les aides pour les contrats d'avenir
- Le remboursement par la ville de Joigny de charges des services communs

La fiscalité

Il sera proposé de maintenir les taux pour l'exercice 2016 :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,52 %
- Taxe d'habitation : 9,51 %
- Taxe Foncière non bâti : 2,21 %
- TEOM pour la Ville de Joigny et Saint-Julien-du-Sault : 11,17%
- TEOM pour les autres communes : 7,38%

Les ressources humaines

Les charges du personnel progresseront pour les raisons suivantes :

- Relais d'assistants maternels : en raison de l'itinérance de ce service sur le territoire de la CCJ, un emploi à temps complet est nécessaire.
- Recrutement d'un chargé de mission dans le cadre du contrat renouvellement urbain et du PLUi
- Dans le cadre du territoire vulnérable,
 - o Projet de la politique de la ville : un coach de proximité
 - o Projet plateforme mobilité : un conseiller mobilité.
- Application du GVT (glissement - vieillesse - technicité).

